

Saint-Benoît, le 29 mai 2007

Rapport de l'Inspection des Installations Classées

-----

Monsieur PLAULT Maurice  
Château Fort  
86230 LEIGNE-SUR-USSEAU

-----

Remise en état de la carrière du Carroi à USSEAU

Par arrêté préfectoral n° 2006-D2/B3-215 du 6 juillet 2006, le changement d'exploitant de l'ancienne carrière DURAND, autorisée pour 15 ans par arrêté préfectoral du 22 juillet 1992, a été accordé au profit de Monsieur Maurice PLAULT qui, après avoir acquis les droits fonciers et constitué les garanties financières nécessaires, a proposé de remettre en état la carrière après plus de 2 années d'abandon consécutives au décès de Monsieur DURAND, puis à la liquidation judiciaire de la SARL DURAND Frères.

Suite à notre visite d'inspection du 27 mars 2007, Monsieur PLAULT a confirmé à Monsieur le Préfet de la Vienne, par courrier du 20 avril 2007 reçu le 14 mai 2007 par l'inspection des installations classées, la nécessité de prolonger l'autorisation de 1992 arrivant à échéance le 22 juillet 2007 pour achever les travaux de mise en sécurité de la carrière.

Le courrier de Monsieur PLAULT dresse un bilan des travaux de remise en état réalisés depuis bientôt 1 an :

- évacuation des déchets non inertes présents sur le site,
- talutage à 40 % de la quasi-totalité des fronts de taille (en priorité ceux accessibles par le haut),
- plantations arbustives variées le long de la route départementale,
- sécurisation et interdiction des accès,
- nettoyage régulier de la route départementale en cas de salissures et décision d'arrêter l'activité de remblayage les vendredis après-midis, les jours de pluie et autres jours où un nettoyage éventuellement nécessaire ne pourrait pas être assuré,
- enregistrement des apports extérieurs de matériaux inertes (environ 13 000 m<sup>3</sup> remblayés entre septembre 2006 et mars 2007).

A ce jour, le linéaire de front restant à taluter ne représente que 200 m environ, s'agissant néanmoins du secteur où la profondeur du site est maximale (une dizaine de mètres environ).

Considérant l'intérêt des travaux de sécurisation déjà réalisés et de ceux restant à réaliser,

Considérant l'interruption prolongée de toute activité sur le site jusqu'à sa reprise l'an passé par Monsieur PLAULT,

Considérant le bilan d'activité des premiers mois de travaux et l'emprise restant à remblayer pour obtenir la sécurisation requise par l'arrêté du 6 juillet 2006 susvisé,

Nous proposons d'accorder une prolongation d'un an de l'autorisation de carrière afin de ne faire basculer le site dans la seule réglementation applicable au stockage de déchets inertes (décret et arrêté ministériel du 15 mars 2006) qu'une fois la sécurisation de la totalité des fronts de taille obtenue.

Nous proposons à Monsieur le Préfet de présenter ce projet avec un avis favorable aux membres de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages, formation spécialisée « carrières ».